

ARRÊTÉ n° 2018 - 06
PRESCRIVANT LA CIRCULATION PAR ALTERNANCE ET INTERDISANT LE STATIONNEMENT
Rue Des Lilas - En Agglomération

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la programmation des travaux de terrassement pour un branchement ERDF,
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée par l'entreprise CAILLER SARL – rue du Bois Bouquin – 37110 Château-Renault, réceptionnée en mairie le 8 mars 2018, représentée par M. Didier LEJEUNE, responsable des Travaux,
CONSIDERANT que les dits travaux nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation et du stationnement pour des raisons de sécurité,
CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,
Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er / La circulation des véhicules sera alternée sur la rue des Lilas du 09 avril au 21 avril 2018.

ARTICLE 2ème / Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et une circulation se fera manuellement. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 4ème / Cette réglementation fera l'objet d'un affichage du présent arrêté aux extrémités des travaux. Elle sera également mise en application, annoncée, signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins et à la charge du concessionnaire ou des entreprise travaillant pour son compte.

ARTICLE 5ème / Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les Agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise,
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, Syndicat des Transports Scolaires, SDIS de Fondettes

Affichage en mairie le 8 mars 2018

Site internet le 8 mars 2018

Fait à Monthodon, le 8 mars 2018

Le Maire,
Olivier PODEVIN

